

23	25/06/2021	BE 0445.743.506	27	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	21253.00150	A-app 1.1

NAT.	Date du dépôt	N° 0445.743.506	P.	U.	D.	A-app 1
------	---------------	-----------------	----	----	----	---------

COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION: **ERTICO-ITS EUROPE**

Forme juridique: **SC**

Adresse: **AVENUE LOUISE**

N°: **326**

Code postal: **1050**

Commune: **Bruxelles 5**

Pays: **Belgique**

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de **Bruxelles, francophone**

Adresse Internet¹:

Numéro d'entreprise **0445.743.506**

DATE **12/10/2020** de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS **EN EUROS**²

approuvés par l'assemblée générale du **08/06/2021**

et relatifs à l'exercice couvrant la période du **01/01/2020** au **31/12/2020**

Exercice précédent du **01/01/2019** au **31/12/2019**

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ~~ne sont pas~~³ identiques à ceux publiés antérieurement.

Nombre total de pages déposées: **27** Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet: 6.1.3, 6.2, 6.3, 6.6, 6.7, 7.1, 7.2, 8, 9, 10, 13, 14, 15, 16, 17

Signature
(nom et qualité)
Angelos AMDITIS
Président du Conseil de surveillance

Signature
(nom et qualité)
Jacob BANGSGAARD
Directeur Général

¹ Mention facultative.

² Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

³ Biffer la mention inutile.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES
ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE
VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE****LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

AMDITIS Angelos

Xenias str. 12, 16673 Voula, Grèce

Fonction : Président du Conseil d'Administration

Mandat : 20/06/2018- 08/06/2021

BEEHAREE Ashweeni

Hamilton Close, Bicester 52, OX26 2H Oxfordshire, Royaume-Uni

Fonction : Administrateur

Mandat : 20/06/2018- 08/06/2021

NASR Ahmed

Rue du Laminoir 7, 4000 Liège 1, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 10/06/2020- 08/06/2021

FÖRSTERLING Frank

Odiolostrasse 34, 84439 Steinkirchen, Allemagne

Fonction : Administrateur

Mandat : 20/06/2018- 08/06/2021

ADAMS Ronald

Ter Braaklaan 42, 1703 CJ Heerhugowaard, Pays-Bas

Fonction : Administrateur

Mandat : 20/06/2018- 08/06/2021

GILLESPIE George

Inchcruin, Balloch 13, G83 8SG Alexandria, Royaume-Uni

Fonction : Administrateur

Mandat : 20/06/2018- 08/06/2021

ROUSSEAU Christian

rue de la Mutualité 33, 92160 Antony, France

Fonction : Administrateur

Mandat : 20/06/2018- 08/06/2021

KUSCHE-KNEZEVIC Thomas

Mozartstr 14, 41061 Mönchengladbach, Allemagne

Fonction : Administrateur

Mandat : 20/06/2018- 08/06/2021

KRID Laurianne

Bld. De Smet de Naeyer 383, 1090 Jette, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 10/06/2020- 08/06/2021

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (suite de la page précédente)**SANCHEZ Francisco**

Rua Inés Pérez de Ceta 2, boîte 7 D, 36201 Vigo, Espagne

Fonction : Administrateur

Mandat : 20/06/2018- 08/06/2021

NILSSON Andreas Martin

Västra Palmgrensgratan 144, 42677 Västra Frölunda, Suède

Fonction : Administrateur

Mandat : 10/06/2020- 08/06/2021

SCHUCH Michael

Auenstrasse 110, 80469 Munich, Allemagne

Fonction : Administrateur

Mandat : 20/06/2018- 08/06/2021

FOLTIN Wolfgang

Sonnenhang 29, 85305 Jetzendorf, Allemagne

Fonction : Administrateur

Mandat : 20/06/2018- 08/06/2021

SCHLITT Markus

Baumbachstr. 17, 81245 München, Allemagne

Fonction : Administrateur

Mandat : 20/06/2018- 08/06/2021

VANTOMME Joost

Brusselbaan 471, 1600 Sint-Pieters-Leeuw, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 20/06/2018- 08/06/2021

VAN DER WEL Jan

Iepstraat 3 3, NL 2691 's-Gravenzande, Pays-Bas

Fonction : Administrateur

Mandat : 20/06/2018- 08/06/2021

ISAKSSON Karl Olof

Röde Orms väg 12, 132 37 SALTSJÖ-BOO, Suède

Fonction : Administrateur

Mandat : 20/06/2018- 01/01/2021

WILLENBROCK Ralf

Mühlweg 9, 70771 Leinfelden-Echterdingen, Allemagne

Fonction : Administrateur

Mandat : 20/06/2018- 08/06/2021

PUERTO Lluís

Napols 306-3, 08025 Barcelona, Espagne

Fonction : Administrateur

Mandat : 20/06/2018- 01/02/2021

BROUWER Jeroen

Jan Wagenaarlaan 31, 3832 KX Leusden, Pays-Bas

Fonction : Administrateur

Mandat : 05/06/2019- 08/06/2021

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (suite de la page précédente)**MAZARS REVISEURS D'ENTREPRISES SCRL 0428.837.889**

Avenue du Boulevard 21, boîte 8, 1210 Bruxelles 21, Belgique

Fonction : Commissaire, Numéro de membre : B00021

Mandat : 05/06/2019- 04/06/2022

Représenté par:

1. de Harlez Philippe

Avenue du Boulevard 21 , boîte 8, 1210 Bruxelles 21, Belgique

, Numéro de membre : AO1959

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	145.293	220.414
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21	49.407	62.926
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	95.886	157.488
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24	40.435	90.385
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	55.451	67.103
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28		
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	12.724.658	14.413.218
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	2.800.748	5.405.580
Créances commerciales		40	2.786.679	5.274.684
Autres créances		41	14.069	130.896
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58	8.697.318	8.402.186
Comptes de régularisation		490/1	1.226.592	605.452
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	12.869.951	14.633.632

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	719.503	709.999
Apport		10/11	69.440	71.300
Disponible		110	69.440	
Indisponible		111		71.300
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	122.820	122.819
Réserves indisponibles		130/1	21.948	21.948
Réserves statutairement indisponibles		1311	21.948	21.948
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133	100.872	100.871
Bénéfice (Perte) reporté(e)(+)/(-)		14	527.243	515.880
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net ⁴ ...		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	251.850	152.053
Provisions pour risques et charges		160/5	251.850	152.053
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5	251.850	152.053
Impôts différés		168		

⁴ Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	11.898.598	13.771.580
Dettes à plus d'un an	6.3	17		
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location- financement et dettes assimilées.....		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	9.848.653	10.962.319
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	1.115.557	2.244.528
Fournisseurs		440/4	1.115.557	2.244.528
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46	3.284.958	2.883.428
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	319.824	362.903
Impôts		450/3	94.719	3.735
Rémunérations et charges sociales		454/9	225.105	359.168
Autres dettes		47/48	5.128.314	5.471.460
Comptes de régularisation		492/3	2.049.945	2.809.261
TOTAL DU PASSIF		10/49	12.869.951	14.633.632

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute(+)/(-)		9900	2.541.637	3.359.380
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires*		70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers*		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions(+)/(-)	6.4	62	2.264.077	3.149.617
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	91.811	107.313
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)(+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)(+)/(-)		635/8	99.798	
Autres charges d'exploitation		640/8	1.337	1.691
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A	828	
Bénéfice (Perte) d'exploitation(+)/(-)		9901	<u>83.786</u>	<u>100.759</u>
Produits financiers	6.4	75/76B	2.471	1.888
Produits financiers récurrents		75	2.471	1.888
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B		
Charges financières	6.4	65/66B	30.579	36.496
Charges financières récurrentes		65	30.579	36.496
Charges financières non récurrentes		66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts(+)/(-)		9903	<u>55.678</u>	<u>66.151</u>
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat(+)/(-)		67/77	44.315	53.975
Bénéfice (Perte) de l'exercice(+)/(-)		9904	<u>11.363</u>	<u>12.176</u>
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter(+)/(-)		9905	<u>11.363</u>	<u>12.176</u>

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter(+)/(-)	9906	527.243	515.880
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter(+)/(-)	(9905)	11.363	12.176
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent(+)/(-)	14P	515.880	503.704
Prélèvement sur les capitaux propres	791/2		
Affectation aux capitaux propres	691/2		
à l'apport	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
Bénéfice (Perte) à reporter(+)/(-)	(14)	527.243	515.880
Intervention des associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/7		
Rémunération de l'apport	694		
Administrateurs ou gérants	695		
Travailleurs	696		
Autres allocataires	697		

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8059P	xxxxxxxxxxxxxxx	244.925
8029	6.960	
8039		
8049		
8059	251.885	
8129P	xxxxxxxxxxxxxxx	182.000
8079	20.478	
8089		
8099		
8109		
8119		
8129	202.478	
(21)	<u>49.407</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	xxxxxxxxxxxxxxx	1.001.473
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	10.559	
Cessions et désaffectations	8179	58.655	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	953.377	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	xxxxxxxxxxxxxxx	843.985
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	71.333	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309	57.827	
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	857.491	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22/27)	<u>95.886</u>	

RÉSULTATS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL			
Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein ..	9087	23,6	33,6
PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE			
Produits non récurrents	76		
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)		
Produits financiers non récurrents	(76B)		
Charges non récurrentes	66	828	
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)	828	
Charges financières non récurrentes	(66B)		
RÉSULTATS FINANCIERS			
Intérêts portés à l'actif	6502		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	
Dont		
Effets de commerce en circulation endossés par la société	9150	
 GARANTIES RÉELLES		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91611	
Montant de l'inscription	91621	
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91631	
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91711	
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91721	
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91811	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91821	
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91911	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91921	
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92011	
Le montant du prix non payé	92021	

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	

NATURE ET OBJECTIF COMMERCIAL DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

Garantie bancaire Fenix

Garantie locative

Exercice
60.600
127.643

RÈGLES D'ÉVALUATION

1. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions à l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants:

Ces dérogations se justifient comme suit:

Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise:

Les règles d'évaluation n'ont pas été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent; dans l'affirmative, la modification concerne:

et influence (positivement) (négativement) le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de EUR.

antérieur; dans l'affirmative, ces résultats concernent:

Le compte de résultats n'a pas été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur; dans l'affirmative, ces résultats concernent:

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant:

(Pour que la comparaison des comptes annuels soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants)

(Pour comparer les comptes annuels des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants):

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire:

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise:

2. Actifs immobilisés

Frais d'établissement:

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif:

Frais de restructuration:

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration n'ont pas été portés à l'actif; dans l'affirmative, cette inscription à l'actif se justifie comme suit:

Immobilisations incorporelles:

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend EUR de frais de recherche et de développement.

La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill (est) (n'est pas) supérieure à 5 ans; dans l'affirmative, cette durée se justifie comme suit:

Immobilisations corporelles:

Des immobilisations corporelles n'ont pas été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit:

Amortissements actés pendant l'exercice:

Actifs	Méthode	Base	Taux en %	
			Principal Min. - Max.	Frais accessoires Min. - Max.
	L (linéaire)	NR (non réévaluée)		
	D (dégressive) A (autres)	R (réévaluée)		
1. Frais d'établissement				
2. Immobilisations incorporelles				
immobilisation corporelles	L	NR	20,00 - 20,00	0,00 - 0,00
3. Bâtiments industriels, administratifs ou commerciaux*				
4. Installations, machines et outillage*				
5. Matériel roulant*				
6. Matériel de bureau et mobilier*				
matériel de bureau et mobilier	L	NR	15,00 - 33,33	0,00 - 0,00
7. Autres immobilisations corporelles				
autre immobilisation corporelle	L	NR	11,00 - 20,00	0,00 - 0,00

* Y compris les actifs détenus en location-financement; ceux-ci font, le cas échéant, l'objet d'une ligne distincte

EUR.

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés:

- montant pour l'exercice: EUR.

- montant cumulé pour les immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983:

EUR.

Immobilisations financières:

Des participations (ont) (n'ont pas) été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit:

3. Actifs circulants

Stocks:

Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition (à mentionner)

d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la valeur de marché

calculée selon la méthode du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, si elle est inférieure:

RÈGLES D'ÉVALUATION

1. Approvisionnements:

2. En cours de fabrication - produits finis:

3. Marchandises:

4. Immeubles destinés à la vente:

Fabrications:

- Le coût de revient des fabrications (inclut) (n'inclut pas) les frais indirects de production.

- Le coût de revient des fabrications à plus d'un an (inclut) (n'inclut pas) des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ % leur valeur comptable.

(Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).

Commandes en cours d'exécution:

Les commandes en cours sont évaluées au (coût de revient) (coût de revient majoré d'une quotité de résultat selon l'avancement du travail).

4. Passif

Dettes:

Le passif ne comporte pas de dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible: dans l'affirmative, ces dettes (font) (ne font pas) l'objet d'un escompte porté à l'actif.

Devises:

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en EUR sur les bases suivantes:

Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels:

Conventions de location-financement:

Pour les droit d'usage de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif (article 102, §1er de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés), les redevances et loyers relatifs aux locations-financements de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à: EUR.

2. Provisions pour risques et charges

" Les provisions pour risques et charges ont pour objet de couvrir des pertes ou charges nettement circonscrites quant à leur nature, mais qui, à la date de clôture de l'exercice, sont probables ou certaines, mais indéterminées quant à leur montant. Les provisions pour risques et charges répondent aux critères de prudence, de sincérité et de bonne foi, elles représentent la meilleure estimation des charges qui sont considérées comme probables ou, dans le cas d'une obligation, la meilleure estimation du montant nécessaire pour l'honorer à la date de clôture du bilan"

AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER DANS L'ANNEXE

Liste des actionnaires 2020

- 1.AKKA Ingénierie Produit
- 2.Aalborg University
- 3.Administration des Ponts et Chaussées de Luxembourg
- 4.Allianz Technology Spa
- 5.ALPEGA N.V., Belgium
- 6.ASFA - Association des Sociétés Françaises d'Autoroutes et d'Ouvrages à péage
- 7.Association des Constructeurs Européens d'Automobiles (ACEA)
- 8.Automobile Club d'Italia - ACI
- 9.AISIN AW CO., LTD (ex-AWTC Europe)
- 10.BE-Mobile NV
- 11.Berlin Agency for Electromobility eMO (representing the city of Berlin)
- 12.BlackBerry Limited
- 13.BMW AG
- 14.Bridgestone Europe
- 15.Bundesministerium für Verkehr und digitale Infrastruktur (Federal Ministry for Transport and Digital Infrastructure)
- 16.C.R.F. S.C.p.A.
- 17.Centre for Research & Technology (CERTH)/Hellenic Institute of Transport (HIT) and Informatics & Telematics Institute (ITI)
- 18.Chalmers University of Technology
- 19.City of Copenhagen
- 20.Concello de Vigo
- 21.Connected Places Catapult
- 22.Continental Automotive GmbH
- 23.DEKRA e.V.
- 24.DENSO Automotive Deutschland GmbH (Ex-Denso Ten)
- 25.Department for Transport UK
- 26.Department of Transport, Tourism and Sport
- 27.Deutsche Telekom AG /T-systems
- 28.Deutsches Zentrum für Luft-und Raumfahrt e.V. (DLR)
- 29.Dirección General de Tráfico (DGT)
- 30.dots (WeAreDots,SIA)
- 31.DTU Management Engineering
- 32.Dynniq Nederland BV
- 33.Ericsson AB/Prenax AB
- 34.FIA
- 35.Finnish Transport and Communications Agency (Traficom)
- 36.FONDATION PART.ITE VEDECOM
- 37.Ford Otomotiv Sanayi A.S.
- 38.Free and Hanseatic City of Hamburg
- 39.Fundación CTAG
- 40.General Directorate for National Roads & Motorways (Poland)
- 41.Glasgow City Council
- 42.Gobierno Vasco
- 43.HERE Global BV
- 44.Honda Motor Europe Ltd
- 45.HORIBA MIRA Ltd
- 46.Huawei Technologies Co.Ltd
- 47.IBM Deutschland GmbH
- 48.ICOOR (Interuniversity Consortium for Optimization and Operations Research)
- 49.IDIADA Automotive Technology S.A.
- 50.IFSTTAR - French Inst. of Science & Tech. for Transport, Development & Networks
- 51.INDRA Sistemas, SA
- 52.Institute of Communication and Computer Systems (ICCS)
- 53.Instituto da Mobilidade e dos Transportes (IMT)
- 54.Kapsch TrafficCom AG
- 55.Laboratory of Applied Thermodynamics (LAT) and Transport Engineering Laboratory (TEL) of Aristotle University of Thessaloniki
- 56.LINKS FOUNDATION - LEADING INNOVATION & KNOWLEDGE FOR SOCIETY
- 57.Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST)
- 58.MFP Michelin
- 59.Ministère de l'Environnement
- 60.Ministry of Infrastructure (Slovenia)*
- 61.Ministry of Infrastructure & Transport (Italy)
- 62.Ministry of Innovation and Technology of Hungary
- 63.Ministry of Transport and Construction of the Slovak Republic
- 64.Ministry of Transport, Czech Republic (Ministerstvo Dopravy)
- 65.Mitsubishi Electric Automotive Europe BV
- 66.NeoGLS
- 67.Newcastle University
- 68.North Denmark Region (Region Nordjylland)
- 69.Norwegian Public Roads Administration Regnskap
- 70.NXP Semiconductors Germany GmbH
- 71.OKAN ÜNİVERSİTESİ - Transport Technologies and Intelligent Automotive Systems Application and Research Centre
- 72.Panasonic Automotive Systems Europe
- 73.PARIFEX

AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER DANS L'ANNEXE

- 74.Pionira
- 75.PLUSERVICE srl
- 76.Politecnico di Bari
- 77.Provincie Noord Brabant
- 78.PTV Planung Transport und Verkehr AG
- 79.Qualcomm Incorporated
- 80.RACC
- 81.RE:Lab
- 82.RENAULT s.a.s.
- 83.Republic of Turkey Ministry of Transport and Infrastructure
- 84.Rijkswaterstaat Water, Verkeer en Leefomgeving
- 85.Satellite Applications Catapult
- 86.Siemens Mobility GmbH
- 87.SWARCO AG
- 88.SWECO Nederland B.V.
- 89.Swedish Transport Administration (STA)
- 90.Swiss Federal Roads Office (FEDRO)
- 91.Tampereen kaupunki/Kaupkiympäristön kehittäminen (City of Tempere)
- 92.Technolution BV
- 93.Telecom Italia S.p.A
- 94.TNO
- 95.TomTom International B.V.
- 96.Toulouse Metropole
- 97.Toyota Motor Europe NV/SA
- 98.Transport for West Midlands
- 99.TX Logistik AG
- 100.Ubiwhere
- 101.Università della Calabria
- 102.University of Leeds
- 103.VALEO
- 104.Vicomtech-IK4
- 105.Vlaamse Overheid
- 106.Volkswagen AG
- 107.Volvo Car Corporation
- 108.Volvo Technology AB
- 109.VTT Technical Research Centre of Finland Ltd
- 110.VVA Brussels SPRL
- 111.Westdeutscher Rundfunk Köln
- 112.World Professional Services SRL (teamnet)

RAPPORT DES COMMISSAIRES**mazars**

Manhattan Office Tower
Avenue du Boulevard 21 bte 8
1210 Bruxelles
Belgique
Tél: +32 (0)2 779 02 02
www.mazars.be

ERTICO - ITS - EUROPE

Rapport du commissaire

31.12.2020

RAPPORT DES COMMISSAIRES

Ertico - Its - Europe

Société coopérative
Avenue Louise 326
1050 Ixelles

Rapport du commissaire

Exercice comptable 31.12.2020

Destiné à l'Assemblée Générale de ERTICO ITS EUROPE.

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de ERTICO-ITS EUROPE SC (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 5 juin 2019, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2021. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la société ERTICO-ITS EUROPE SC durant 5 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2020, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 12.869.951,15 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 11.363,23.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2020, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;

RAPPORT DES COMMISSAIRES

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, §1er, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Bruxelles, le 25 mai 2021.

Mazars Réviseurs d'Entreprises SCRL

Représentée par



Philippe de Harlez

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent					
Nombre moyen de travailleurs	100	22,1	1,9	23,6 (ETP)	33,6 (ETP)
Nombre d'heures effectivement prestées	101	35.625	2.691	38.316 (T)	55.427 (T)
Frais de personnel	102	2.086.781	177.297	2.264.077 (T)	3.149.617 (T)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	19	2	20,7
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	19	2	20,7
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	4		4,0
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaire	1202	2		2,0
de niveau universitaire	1203	2		2,0
Femmes	121	15	2	16,7
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211			
de niveau supérieur non universitaire	1212	2	1	2,9
de niveau universitaire	1213	13	1	13,8
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	19	2	20,7
Ouvriers	132			
Autres	133			

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE
ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	3		3,0
305	10	1	10,8

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés 5801
 Nombre d'heures de formation suivies 5802
 Coût net pour la société 5803
 dont coût brut directement lié aux formations 58031
 dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs 58032
 dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire) 58033

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés 5821
 Nombre d'heures de formation suivies 5822
 Coût net pour la société 5823

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés 5841
 Nombre d'heures de formation suivies 5842
 Coût net pour la société 5843

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801		5811	
5802		5812	
5803		5813	
58031		58131	
58032		58132	
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	